

N°2021-06

L'an deux mil vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Joëlle DUPRIEZ, Première Adjointe, en suite de convocation en date du dix février deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Présents : Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DEECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BALENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Luc MONNET donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Olivia SALLE donne procuration à Angélique DEKOKER

Catherine MORTREUX donne procuration à Marie-Françoise TAHON

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente.

Un projet de rénovation de la toiture de la salle polyvalente est prévu sur l'année 2021. Il a pour objectif d'optimiser l'isolation et de garantir la pérennité du bâtiment.

Ce programme de rénovation est évalué à 81 748 € HT

Le programme d'investissement portant rénovation de cette toiture pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40% soit 32 699.20 HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public pour le programme d'investissement portant rénovation de la toiture de la salle polyvalente, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet		81 748.00 €
Etat	40% au titre de la dotation de soutien à l'investissement public	32 699.20 €
Commune	Autofinancement	49 048.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1: d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public pour financer cette opération, à hauteur de 40%.

Article 2 : La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Première Adjointe
Joëlle DUPRIEZ

